

Limoges, le 17 octobre 2022

PÔLE OPÉRATIONNEL

Groupement PRÉVENTION / PRÉVISION

N° *2669* /AS/NL

Affaire suivie par :
Cdt Aurélien SABOURDY

AVIS TECHNIQUE

OBJET : CONSTRUCTION D'UN BATIMENT A USAGE DE CHAUFFERIE BIOMASSE

- Lieu-dit « La Mondoune »
- 87400 MOISSANNES

Projet présenté par : Monsieur Daniel MOREAU – SA SCIERIES DU LIMOUSIN

- Lieu-dit « La Mondoune »
- 87400 MOISSANNES

REFER : PC n° 87 099 22 J 5250 - en date du 21/03/2022 - votre courrier du 17/05/2022

P. J. : 1 dossier en retour

REGLEMENTATION APPLICABLE :

Le projet est notamment assujéti :

- au Code de l'Urbanisme,
- au Code de la Construction et de l'Habitation (bâtiment habitation),
- Code du Travail,
- au décret n° 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie,
- Arrêté du 03/08/2018 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 2910 (installations de combustion) de la nomenclature des ICPE.

Par transmission citée en référence, vous avez bien voulu me communiquer pour avis le dossier relatif à l'affaire citée en objet.

Descriptif sommaire du projet :

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment à usage de chaufferie biomasse.

Ce projet n'appelle aucune observation de ma part.

Pour Le Directeur Départemental
des Services d'Incendie et de Secours,
Le Chef du Groupement PRÉVENTION / PRÉVISION,



Commandant Aurélien SABOURDY

Destinataire :

Communauté de Communes
de Noblat